



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 132 et 136 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2005/06	1 133 672 200
Dépenses de 2005/06	1 055 040 300
Solde inutilisé de 2005/06	78 631 900
Crédit ouvert pour 2006/07	1 091 242 800
Dépenses prévues pour 2006/07 ^a	1 091 234 000
Solde inutilisé prévu pour 2006/07 ^a	8 800
Projet de budget du Secrétaire général pour 2007/08	1 117 492 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2007/08	1 112 739 500

^a Estimation au 26 mars 2007.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 25 et 27, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 4 753 200 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (voir A/61/767 et Corr.1). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donnera ses vues et recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MONUC et des autres éléments qui la concernent directement, en s'appuyant sur l'opinion qu'il a pu se faire de la situation lors du voyage qu'il a effectué en République démocratique du Congo du 10 au 18 février 2007.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MONUC figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006

4. Afin de financer les dépenses de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (exercice 2005/06), l'Assemblée générale a ouvert, dans sa résolution 60/121, un crédit d'un montant brut de 1 133 672 200 dollars, comprenant le montant de 383 187 800 dollars qu'elle avait autorisé précédemment dans sa résolution 59/285 B. Le montant total brut des dépenses de l'exercice s'élève à 1 055 040 300 dollars (montant net : 1 038 004 800 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 78 631 900 dollars, égal à 6,9 % du montant brut total du crédit ouvert.

5. Le solde inutilisé d'un montant brut de 78 631 900 dollars est la résultante: a) de l'écart favorable constaté par rapport aux dépenses prévues au titre du personnel civil (13 654 900 dollars) et des dépenses opérationnelles (68 698 800 dollars); b) du dépassement enregistré au titre des militaires et des policiers (3 721 800 dollars).

6. La principale raison de l'économie de 13 654 900 dollars relative au personnel civil est la forte proportion de postes vacants observée tant pour le personnel international (effectif moyen sur la période : 759 personnes au lieu de 826) que pour le personnel recruté sur le plan national (effectif moyen sur la période : 1 279 personnes au lieu de 1 327). L'écart de 68 698 800 dollars constaté au titre des dépenses opérationnelles provient essentiellement des opérations aériennes, le nombre d'heures de vol ayant été inférieur aux prévisions (43 106 au lieu de 65 123). Le dépassement de 3 721 800 dollars relatif aux militaires et aux policiers est dû au fait qu'on a déployé non pas cinq mais six unités de police constituées, comptant 125 personnes.

7. Le Comité consultatif note que les recettes accessoires de l'exercice et les ajustements s'élèvent à 58 390 600 dollars. Sur ce total, 44 998 800 dollars représentent les économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, lesquelles ont sensiblement augmenté puisque leur montant s'élevait à 12 055 200 dollars pour l'exercice 2004/05. Le Comité rappelle à ce propos une observation du Comité des commissaires aux comptes qui, au paragraphe 38 de son rapport sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006¹, faisait remarquer que même si l'annulation d'engagements non valides montrait que l'Administration examinait régulièrement les engagements non réglés, le doublement des montants annulés signifiait que des engagements avaient été contractés pour des activités qui, finalement, n'avaient pas été exécutées. Dans le cas de la MONUC, la progression est encore plus forte. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétariat étudie les raisons de l'augmentation des économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et prenne les mesures nécessaires pour éviter une nouvelle progression.**

8. Le Comité consultatif note que la Mission a clôturé les trois derniers exercices avec d'importants soldes inutilisés, qui sont indiqués dans le tableau ci-après en valeur absolue et en pourcentage du montant alloué pour chaque exercice :

<i>Exercice</i>	<i>Solde inutilisé (dollars É.-U.)</i>	<i>Solde inutilisé (pourcentage)</i>
2003/04	4 552 900	0,7
2004/05	53 881 600	5,6
2005/06	78 631 900	6,9

Les chiffres ci-dessus montrent clairement qu'il est indispensable d'améliorer les prévisions budgétaires établies pour la MONUC, aussi bien sur le terrain qu'au Siège.

9. On trouvera ci-après, dans la section relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

10. Le Comité consultatif note que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/264, a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-troisième session un rapport détaillé sur l'assurance maladie après la cessation de service. **En attendant une décision de l'Assemblée générale, le Comité recommande que le montant total des recettes diverses et des ajustements, qui s'élève à 58 390 600 dollars, et le montant de 4 722 400 dollars représentant une partie du solde inutilisé de la MONUC pour l'exercice 2005/06, qu'il est proposé d'affecter au financement de l'assurance maladie après la cessation de service, soient portés au crédit des États Membres.**

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 5* [A/61/5 (vol. II)], chap. II, par. 38.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif note qu'au 31 décembre 2006, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC depuis sa création s'établissait à 3 milliards 899 millions de dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 3 549 700 000 dollars, le montant restant dû s'élevant à 349 300 000 dollars. Au 2 avril 2007, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 333 millions de dollars, dont 152,3 millions de dollars étaient disponibles après déduction de 180,7 millions de dollars représentant la réserve de trésorerie nécessaire pour couvrir trois mois de dépenses (hors remboursement des sommes dues aux pays ayant fourni des contingents). Le Comité a été informé que le montant des liquidités disponibles pour verser aux pays ayant fourni des contingents les sommes à payer le 1^{er} mai 2007 permettrait de couvrir :

a) Le coût standard des contingents et des unités de police constituées mis à la disposition de la Mission de novembre 2006 à février 2007 (77,6 millions de dollars);

b) Le coût du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour la période terminée en septembre 2006 (68,6 millions de dollars).

12. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2006, la Mission devait à des États Membres 149 440 000 dollars au titre des contingents et 128 591 000 dollars au titre de leur matériel. Les remboursements déjà effectués portaient sur la période allant jusqu'à octobre 2006 dans le cas des contingents et jusqu'en mars 2006 dans le cas du matériel. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 décembre 2006, 75 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 3,6 millions de dollars; les engagements non réglés s'élevaient à 2 001 000 dollars, dont 775 500 dollars correspondaient à 30 demandes en instance (14 d'entre elles, d'un montant total de 457 150 dollars, portaient sur des exercices antérieurs et les 16 autres, d'un montant de 318 350 dollars, sur l'exercice 2006/07). On a précisé au Comité, à sa demande, que le reste des engagements non réglés, d'un montant de 1 225 500 dollars, était destiné à couvrir les demandes additionnelles qui pourraient être présentées avant la fin de l'exercice. On lui a également indiqué que tout engagement constaté au titre des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité qui ne serait pas confirmé serait inclus dans les économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs qui figureraient dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006/07.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 20 mars 2007 le tableau d'effectifs de la MONUC se présentait comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes prévus</i>	<i>Nombre de postes occupés</i>	<i>Nombre de postes vacants</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	760	760	720	40	5,3
Contingents	17 031	16 037	16 615	(578)	(3,6)
Police des Nations Unies	391	391	288	103	26,3
Unités de police constituées	750	750	750	–	–
Personnel recruté sur le plan international	1 099	1 098	955	143	13,0
Personnel recruté sur le plan national	2 079	2 076	2 025	51	2,5
Volontaires des Nations Unies	567	562	571	(9)	(1,6)

^a Effectif maximum autorisé.

14. Le Comité consultatif a reçu communication de l'état au 26 mars 2007 des prévisions de dépenses pour l'exercice 2006/07 (voir annexe I). Les dépenses engagées du 1^{er} juillet 2006 au 26 mars 2007 se chiffrent à 931,1 millions de dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'exercice, soit du 27 mars au 30 juin 2007, sont estimées à 163,1 millions de dollars. Pour l'ensemble de l'exercice, leur montant total estimatif (1 094 200 000 dollars) est identique à celui du crédit ouvert. La diminution de 16 millions de dollars prévue au titre des militaires et du personnel de police est annulée par une augmentation de 3,5 millions de dollars au titre du personnel civil et une autre de 12,5 millions de dollars au titre des dépenses opérationnelles.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

A. Mandat et résultats escomptés

15. Le mandat de la MONUC a été défini par le Conseil de sécurité dans la résolution 1291 (2000). Dans sa résolution 1711 (2006), le Conseil a accueilli favorablement l'intention exprimée par le Secrétaire général d'engager avec les futures autorités congolaises d'étroites consultations sur les ajustements à apporter au mandat et aux capacités de la MONUC après l'achèvement du processus électoral et a prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations à cet égard. Dans sa résolution 1742 (2007), le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte dès que possible, et au plus tard le 15 mars 2007, de ses consultations avec les autorités congolaises et de lui présenter des recommandations sur les ajustements qu'il pourrait envisager d'apporter au mandat et aux capacités de la MONUC. Dans sa résolution 1751 (2007), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission, avec ses effectifs, jusqu'au 15 mai 2007.

16. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses présentées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08) sont conformes aux tâches que le Conseil de sécurité a confiées à la Mission dans ses résolutions, y compris dans la résolution 1742 (2007). Si le Conseil décide de modifier le mandat et les capacités de la MONUC, les incidences éventuelles de sa décision sur les besoins de financement de cet exercice seront présentées à

l'Assemblée générale pour examen lors de la partie principale de sa soixante-deuxième session (voir A/61/767 et Corr.1, par. 5).

17. Ainsi qu'il est précisé dans le document budgétaire (A/61/767), la Mission apportera son concours à la Commission électorale indépendante. Quant aux élections locales, il était d'abord prévu qu'elles se tiendraient six mois après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, lors de l'exercice 2006/07. Mais à la suite d'une modification du calendrier des élections présidentielles et législatives, on estime à présent qu'elles devraient se dérouler pendant l'exercice 2007/08. La date de lancement de la campagne sera déterminée après l'adoption de dispositions à cet effet par le nouveau gouvernement.

18. Le Comité consultatif constate que la Mission a appliqué quelques-unes des recommandations des consultants qui ont examiné ses effectifs et sa structure organisationnelle, et qu'elle a restructuré sa Division de l'administration. Elle a décentralisé certaines fonctions en créant à Kinshasa, Bunia et Bukavu trois bureaux régionaux dont le rôle est de superviser l'appui administratif, logistique et technique apporté aux 22 bureaux locaux et aux trois antennes locales qui en dépendent. La MONUC a aussi des bureaux de liaison à Bujumbura, Kigali, Kampala et Pretoria. Sa base de soutien logistique de Kinshasa fournit des services d'appui au personnel déployé dans cette ville et dans l'ouest de la République démocratique du Congo. La Mission dispose également à Entebbe (Ouganda) d'une plate-forme logistique qui fournit un soutien logistique au personnel militaire, aux membres de la police des Nations Unies et au personnel civil des services organiques dans l'est du pays, en coordonnant les opérations aériennes et en appuyant le transport aérien stratégique des soldats et des marchandises qui transitent par Entebbe en vue d'être déployés auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, de l'Opération des Nations Unies au Burundi et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

19. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures prises pour améliorer la structure administrative de la Mission.** Il a été informé que le Secrétariat continuait d'étudier les conclusions des consultants chargés d'examiner la gestion de la MONUC (voir A/61/767 et Corr.1, annexe I) et la pertinence de leurs recommandations pour d'autres missions. **Le Comité compte que les résultats de cette étude lui seront présentés dans le cadre du budget de l'exercice 2008/09.**

20. La structure militaire de la Mission comprend la Division orientale, dont le quartier général se trouve à Kisangani et qui comprend trois contingents militaires de la taille d'une brigade et deux bataillons menant des opérations de contrôle locales, et la Brigade occidentale, dont le quartier général se trouve à Kinshasa et qui comprend un bataillon de garde et un bataillon de réserve. Deux unités de police constituées sont déployées à Kinshasa et les quatre autres se trouvent dans le Kasai occidental et oriental, la Province orientale et le Katanga. Les observateurs militaires et les membres de la police des Nations Unies sont déployés sur l'ensemble du territoire.

B. Ressources nécessaires

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2006/07^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2007/08</i>	<i>Variation</i>
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police constituées	750	750	–
Officiers de liaison	760	760	–
Contingents	16 115	17 031	916
Total	18 016	18 932	916

^a Effectif maximum autorisé.

21. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police, qui se chiffrent à 476 659 700 dollars, représentent une augmentation nette de 10 834 000 dollars, soit 2,3 %, par rapport au montant de 465 825 700 dollars alloué pour l'exercice 2006/07. L'augmentation est due principalement au déploiement de 916 militaires supplémentaires que le Conseil de sécurité a autorisé dans ses résolutions 1736 (2006) et 1742 (2007). Il est précisé dans le projet de budget que pour tenir compte des délais de déploiement, on a appliqué un abattement de 3 % dans le cas des observateurs militaires et des membres des contingents et de 10 % dans le cas des membres de la police des Nations Unies.

22. L'augmentation nette de 10 834 000 dollars résulte principalement de l'augmentation de trois paramètres budgétaires : a) le coût standard des contingents (6 584 100 dollars); b) les frais de voyage afférents au déploiement, à la relève et au rapatriement des personnels (7 050 100 dollars); et c) le coût des rations (2 276 700 dollars), et d'une réduction de 6 224 300 dollars relative au matériel majeur appartenant aux contingents. L'augmentation des frais de voyage tient à l'augmentation du nombre de voyages à l'occasion de la relève qui passerait de 32 247 en 2006/07 à 52 406 en 2007/08. Pour ce qui est des rations, la principale cause de la hausse est le crédit de 1 720 300 dollars prévu pour l'achat de 192 000 jours-homme de rations de combat destinées aux éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui participeront à des opérations conjointes avec la MONUC, conformément au paragraphe 5 c) de la résolution 1565 (2004) du Conseil de sécurité.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2006/07</i>	<i>Effectif proposé pour 2007/08</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 083	1 105	22
Personnel recruté sur le plan national	2 055	2 166	111
Volontaires des Nations Unies	539	576	37
Postes temporaires	68 ^a	68 ^a	–

^a 40 postes financés au titre du personnel temporaire (16 personnes recrutées sur le plan international et 24 recrutées sur le plan national) et 28 postes de Volontaire des Nations Unies.

23. Le montant total de 208 482 500 dollars prévu au titre du personnel civil correspond à une augmentation de 13 596 500 dollars pour le personnel recruté sur le plan international, de 3 193 900 dollars pour le personnel recruté sur le plan national et de 1 775 800 dollars pour les Volontaires des Nations Unies. Les facteurs de hausse sont les suivants : a) ajout de 22 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international; b) augmentation des traitements, des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel relatifs au personnel recruté sur le plan international, sur la base des dépenses effectives de l'exercice 2005/06; c) diminution du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international (17 % contre 20 % prévu en 2006/07); d) ajout de 111 postes de personnel recruté sur le plan national; e) relèvement des traitements, des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel relatifs au personnel recruté sur le plan national découlant de l'entrée en vigueur en octobre 2006 de barèmes des traitements révisés comportant une hausse de 12,8 % des traitements des agents des services généraux (à l'échelon IV de la classe G-3) et de 13,7 % des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national (à l'échelon A/1); f) ajout de 37 postes de Volontaire des Nations Unies. Les dépenses prévues tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 17 % pour le personnel recruté sur le plan international, 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 10 % pour les Volontaires des Nations Unies.

24. Comme indiqué au paragraphe 17 ci-dessus, on prévoit maintenant que les élections locales se tiendront au cours de l'exercice 2007/08. En conséquence, pour appuyer le processus, la Mission propose de conserver pendant 10 mois 54 postes temporaires, soit 7 postes de personnel recruté sur le plan international et 19 postes de personnel recruté sur le plan national financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 28 postes de Volontaire des Nations Unies.

25. Le Comité consultatif a été informé que la proposition du Secrétaire général d'inscrire à tous les budgets une provision égale à 8 % des traitements de base nets pour financer l'assurance maladie après la cessation de service [voir A/61/730, par. 35 b)] se traduit par l'inscription d'un montant total de 4 222 600 dollars à cet effet aux rubriques Dépenses communes de personnel (relatives au personnel recruté sur le plan international) et Personnel temporaire (autre que pour les réunions). **En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le provisionnement de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité recommande de réduire de 4 153 700 dollars et 68 900 dollars, respectivement, les montants demandés dans le projet de budget de la MONUC pour l'exercice 2007/08 afin de couvrir les dépenses communes de personnel relatives au personnel recruté sur le plan international et le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

Recommandations concernant les postes, y compris ceux de Volontaire des Nations Unies

26. Le tableau d'effectifs du personnel civil proposé pour 2007/08 prévoit une augmentation nette de 22 postes de personnel recruté sur le plan international, 111 postes de personnel recruté sur le plan national et 37 postes de Volontaire des Nations Unies, comme suit :

- Direction exécutive et administration : transformation du poste P-3 du responsable des projets à effet rapide en poste d'administrateur recruté sur le plan national et reclassement à D-1 du poste D-2 du chef du bureau de Bunia;
- Composante 3 (société civile et droits de l'homme) : création de quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national pour des formateurs-conseillers en matière de VIH/sida;
- Composante 4 (appui) : création de 23 postes de personnel recruté sur le plan international (1 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 18 postes d'agent du Service mobile), de 106 postes de personnel recruté sur le plan national (3 postes d'administrateur et 103 postes d'agent des services généraux) et de 37 postes de Volontaire des Nations Unies; reclassement à P-4 d'un poste P-3.

27. L'annexe II récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs et présente les informations complémentaires reçues du Secrétariat. **Le Comité consultatif approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2007/08, sous réserve de ce qui suit :**

- Au lieu de créer un poste d'agent du Service mobile pour le chef des services de lutte contre l'incendie à la Section de la sécurité et de la sûreté, il faudrait utiliser l'un des 11 postes vacants de cette catégorie dont la Section disposait au 31 mars 2007;
- Au lieu de créer un poste P-3 de spécialiste des ressources humaines à la Section des ressources humaines, il faudrait utiliser l'un des quatre postes P-3 vacants dont la Section disposait au 31 mars 2007;
- Au lieu de créer un poste d'agent du Service mobile pour un spécialiste des ressources humaines à la Section des opérations aériennes, il faudrait utiliser l'un des postes vacants dont la Section disposait au 31 mars 2007 (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile);
- Au lieu de créer un poste d'agent du Service mobile pour un superviseur des entrepôts à la Section de la gestion du matériel, il faudrait utiliser l'un des postes vacants dont la Section disposait au 31 mars 2007 (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile).

28. Le Comité consultatif a été informé que la MONUC s'efforçait de renforcer l'effectif francophone du personnel recruté sur le plan international, le français étant la langue officielle de la République démocratique du Congo. **Le Comité en prend note avec satisfaction, insiste sur la nécessité d'accélérer le recrutement de candidats francophones et compte que l'on intensifiera l'action menée.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2006/07	Montant prévu pour 2007/08	Variation
435 500 800	432 350 500	(3 150 300)

29. Par rapport au montant alloué pour l'exercice 2006/07, le montant de 432,3 millions de dollars prévu pour 2007/08 représente une diminution nette qui résulte de la réduction des besoins relatifs aux transports aériens (14,2 millions de

dollars), aux transports maritimes ou fluviaux (800 000 dollars) et au matériel spécial (700 000 dollars), laquelle est en grande partie annulée par l'augmentation des besoins relatifs aux transports terrestres (4,6 millions de dollars), aux transmissions (4 millions de dollars), aux services médicaux (2,5 millions de dollars), à l'informatique (800 000 dollars), aux fournitures, services et matériel divers (600 000 dollars) et aux voyages (100 000 dollars).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

30. Le montant de 2 108 700 dollars demandé pour 2007/08, qui représente une augmentation de 0,3 %, servirait à financer les traitements, dépenses communes de personnel et contributions du personnel correspondant, d'une part, à 26 postes temporaires (7 pour du personnel recruté sur le plan international et 19 pour du personnel recruté sur le plan national) qui seraient conservés pendant 10 mois pour appuyer les élections locales et, d'autre part, à 14 postes temporaires (9 pour du personnel recruté sur le plan international et 5 pour du personnel recruté sur le plan national) dont l'Équipe déontologie et discipline aurait besoin pendant 12 mois. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le nombre d'affaires dont l'Équipe a été saisie de 2004 à 2007 s'établit comme suit :

	<i>Faute grave</i>	<i>Faute mineure</i>	Total
Personnel civil	107	95	202
Militaires	125	85	210
Personnel de police	8	18	26
Total	240	198	438

Le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) comprend une première provision de 68 900 dollars relative à l'assurance maladie après la cessation de service, pour laquelle le Comité a fait une recommandation au paragraphe 25 ci-dessus.

Voyages (aux fins de la formation et des autres activités)

31. Le crédit de 5 884 400 dollars ouvert pour financer l'ensemble des voyages autorisés (liés ou non à la formation) pendant l'exercice 2005/06 a été inférieur de 1 259 600 dollars, soit 21,4 %, au montant des dépenses (7 144 000 dollars). Le Comité consultatif a été informé que ce dépassement était dû en majeure partie à l'augmentation du nombre de déplacements effectués à l'intérieur de la zone de la Mission pour apporter un appui logistique et technique au processus électoral et un soutien aux contingents, effectuer des missions de reconnaissance, enquêter sur des violations du cessez-le-feu, surveiller l'application des dispositions concernant l'embargo sur les armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles, et appuyer les programmes de démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration ainsi que les enquêtes relatives aux droits de l'homme. **Le Comité fait observer qu'il ne suffit pas d'énumérer toutes les activités de la Mission pour expliquer un dépassement budgétaire. Il faudra dorénavant s'abstenir de recourir à ce type de justification des déficits.**

32. Le montant de 4 154 000 dollars demandé pour l'exercice 2007/08 est supérieur de 97 100 dollars, soit 2,4 %, au montant de 4 056 900 dollars approuvé pour l'exercice en cours. Comme il ressort des propositions budgétaires (voir A/61/767, par. 56), 835 200 dollars serviraient à financer les voyages liés à la formation. Le Comité consultatif a été informé que le solde de 3 318 800 dollars financerait les déplacements liés à d'autres activités qui seraient effectués dans la zone de la Mission (2,5 millions de dollars) ou en-dehors (818 800 dollars). La composante appui est celle dont les déplacements à l'extérieur de la zone seraient les plus importants; sur les 504 800 dollars demandés pour les financer, 186 400 dollars représentent le coût de 19 voyages au Siège, à New York, pour des réunions d'information ou de coordination et des consultations. **Le Comité compte que tout sera mis en œuvre pour utiliser au mieux le budget voyages.**

Transports terrestres

33. Comme indiqué au paragraphe 64 du projet de budget, l'augmentation des ressources demandées est imputable essentiellement au fait qu'il faudra remplacer 207 véhicules devant être passés par profits et pertes. Le Comité consultatif a été informé que le montant prévu comprend 161 100 dollars pour l'achat de 158 400 litres de carburant destinés aux éléments des FARDC qui participeront à des opérations conjointes avec la MONUC. Il tient compte également de l'économie de 1 651 300 dollars attendue de la diminution de la consommation moyenne de carburant par véhicule et par jour que l'on devrait obtenir grâce à l'installation sur tous les véhicules légers de l'ONU du système CarLog de contrôle des déplacements.

Transmissions et informatique

34. Le Comité consultatif note que la Mission a l'intention de remplacer 1 650 éléments de matériel de transmission, 1 004 ordinateurs de bureau, 153 ordinateurs portables, 1 005 écrans et divers autres éléments du parc informatique arrivés au terme de leur durée de vie utile. Il est indiqué dans le projet de budget que le montant demandé tient compte des économies attendues de l'application par la Mission de ratios de gestion des stocks destinés à réduire le niveau des stocks stratégiques et des stocks de pièces de rechange (66 800 dollars au titre des transmissions et 633 600 dollars au titre de l'informatique). **Le Comité espère que les éléments de matériel de transmission et de matériel informatique devant être passés par profits et pertes seront cédés au mieux des intérêts de l'Organisation et, si cela est possible et justifié, en tenant compte des intérêts des communautés locales.**

Services médicaux

35. La principale raison de l'augmentation de 16,5 millions de dollars, soit 16,8 %, par rapport à l'exercice en cours est due au fait que les montants à rembourser au titre du soutien logistique autonome aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées ont été calculés en fonction des effectifs déployés dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri, ainsi qu'à Kisangani, Kalemie et Kamin, alors que les prévisions pour l'exercice 2006/07 avaient été calculées uniquement en fonction des effectifs militaires des brigades et des unités de soutien déployés dans le Nord et le Sud-Kivu. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives prises pour étendre les activités des services médicaux à une zone**

d'opérations plus large. Cela étant, il compte que les services fournis au personnel d'autres organismes, en particulier en cas d'urgence et dans les régions reculées, le seront contre remboursement.

Projets à effet rapide

36. Le Comité consultatif constate qu'aucune explication n'est donnée dans le projet de budget pour justifier le crédit de 1 million de dollars demandés au titre des projets à effet rapide. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les projets à réaliser au cours de l'exercice 2007/08 devaient être revus et approuvés par le comité compétent au début du cycle budgétaire, ce qui excluait de pouvoir en dresser la liste à ce stade. Le Comité est conscient de l'utilité de ces projets pour l'exécution du mandat de la MONUC. Ses observations sur les questions de politique générale soulevées par ces projets figurent dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix.

C. Questions diverses

37. Le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006¹ et du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit horizontal de la gestion des carburants dans les missions de maintien de la paix (A/61/760 et Corr.1). Les auditeurs ont constaté, entre autres choses, que pour constituer des réserves de carburant, la MONUC avait versé 1,9 million de dollars d'acomptes à un fournisseur qui ne l'avait jamais livré. Il est précisé au paragraphe 11 a) du rapport du BSCI qu'en octobre 2006, la MONUC avait obtenu un remboursement de 500 000 dollars et que le solde de 1,4 million de dollars serait déduit des sommes dues au fournisseur concerné. Le Comité note que le Bureau a l'intention de suivre les mesures prises par la Mission jusqu'à ce que le solde de 1,4 million de dollars ait été intégralement remboursé. **Il espère que la question sera réglée rapidement et qu'il en sera rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006/07.**

38. Lors de l'examen des propositions budgétaires, le Comité consultatif s'est penché sur plusieurs questions soulevées par l'application à la MONUC du concept de mission intégrée, notamment sur les difficultés d'ordre administratif rencontrées par les organismes des Nations Unies pour ce qui est des transmissions, des services médicaux, des transports aériens, du réseau de sécurité, des cartes d'identité du personnel de la Mission, de l'appui aux activités sur le terrain et des dépenses remboursables. Le Comité a été informé des efforts réalisés pour améliorer la coordination interinstitutions en République démocratique du Congo. On lui a indiqué que des mesures avaient été prises en 2006 et 2007 en vue de créer ou renforcer des structures conçues pour renforcer la coordination établie dans le cadre de la mission intégrée entre les organismes des Nations Unies et la MONUC afin de régler toute une série de questions techniques, administratives et opérationnelles. **Le Comité se félicite de l'action menée pour améliorer la coordination dans les domaines techniques et demande qu'elle soit intensifiée.**

V. Conclusions

39. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet du financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 sont indiquées au paragraphe 23 du rapport sur l'exécution du budget (voir A/61/172, sect. V). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 78 631 900 dollars relatif à l'exercice, ainsi que les recettes diverses et les ajustements, d'un montant de 58 390 600 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée (voir également par. 10 ci-dessus).**

40. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre pour assurer le financement de la MONUC pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 72 du projet de budget (A/61/767, sect. IV). **Compte tenu des observations formulées aux paragraphes 25 et 27 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant brut de 1 112 739 500 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, si le Conseil de sécurité décide de proroger son mandat.**

Documentation

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 [A/61/5 (vol. II)]
- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/61/672 et Corr.1)
- Projet de budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/61/767 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé (A/61/730)
- Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2007/156)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif à l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 et au projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/888)
- Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit horizontal de la gestion des carburants dans les missions de maintien de la paix (A/61/760 et Corr.1)

- Résolutions 59/285 B, 60/121 et 61/264 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1291 (2000), 1565 (2004), 1592 (2005), 1621 (2005), 1628 (2005), 1635 (2005), 1669 (2006), 1711 (2006), 1736 (2006), 1742 (2007) et 1751 (2007) du Conseil de sécurité

Annexe I

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : dépenses effectives et dépenses prévues pour l'exercice 2006/07

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2006- 26 mars 2007			Ensemble de l'exercice				Raisons des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses effectives (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues 27 mars -30 juin 2007 (4)	Total des dépenses effectives et prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé au 30 juin 2007 (estimation) (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(5)	
Militaires et policiers								
Observateurs militaires	43 874	32 514	11 360	11 303	43 817	57	0,1	
Contingents	382 579	346 603	35 976	20 376	366 979	15 600	4,1	
Police des Nations Unies	21 174	14 330	6 844	6 555	20 885	289	1,4	
Unités de police constituées	18 199	17 402	797	753	18 155	44	0,2	
Total partiel	465 826	410 848	54 978	38 988	449 836	15 990	(96,6)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	140 785	106 139	34 645	34 350	140 489	296	0,2	
Personnel recruté sur le plan national	29 440	18 033	11 408	10 721	28 754	686	2,3	
Volontaires des Nations Unies	19 692	21 686	(1 995)	2 497	24 183	(4 491)	(22,8)	132 postes temporaires ont été maintenus jusqu'en décembre 2006 pour appuyer les élections, ce qui n'était pas prévu au budget.
Total partiel	189 916	145 858	44 058	47 568	193 426	(3 510)	(101,8)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 102	6 729	(4 627)	2 085	8 814	(6 712)	(319,3)	Il a été décidé de maintenir 321 postes pendant six mois et 17 autres pendant quatre mois pour appuyer les élections, ce qui n'était pas prévu au budget, ainsi que 204 postes jusqu'en juin 2007 pour renforcer l'appui opérationnel.

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2006- 26 mars 2007			Ensemble de l'exercice				Raisons des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses effectives (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues 27 mars -30 juin 2007 (4)	Total des dépenses effectives et prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé au 30 juin 2007 (estimation) (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(5)	
Personnel fourni par les gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	317	141	176	176	317	0	0,1	
Voyages	4 057	5 128	(1 071)	329	5 457	(1 400)	(34,5)	Déplacements plus nombreux que prévu à l'intérieur de la zone de la Mission pour appuyer les élections
Installations et infrastructures	93 059	79 895	13 164	11 764	91 659	1 400	1,5	
Transports terrestres	17 165	15 133	2 032	2 349	17 482	(317)	(1,8)	
Transports aériens	244 776	203 265	41 511	45 111	248 376	(3 600)	(1,5)	Le nombre d'heures de vol d'hélicoptère effectuées pour appuyer les élections a été plus élevé que prévu.
Transports maritimes ou fluviaux	2 729	1 853	876	791	2 644	85	3,1	
Transmissions	28 814	25 389	3 425	3 221	28 610	204	0,7	
Informatique	7 496	5 383	2 112	2 113	7 496	(0)	(0,0)	
Services médicaux	15 114	12 429	2 685	2 620	15 049	65	0,4	
Matériel spécial	7 200	6 496	703	(0)	6 496	704	9,8	Les sommes remboursées au titre du soutien logistique autonome ont été plus faibles que prévu du fait que l'équipement de certains contingents n'était pas conforme aux normes applicables au matériel de neutralisation des explosifs et munitions et au matériel d'observation.
Fournitures, services et matériel divers	11 672	12 086	(414)	2 486	14 572	(2 900)	(24,8)	Plus forte utilisation que prévu des services de transitaires
Projets à effet rapide	1 000	486	514	514	1 000	-	-	
Total partiel	435 501	374 414	61 087	73 558	447 972	(12 471)	(2,9)	
Montant brut	1 091 243	931 120	160 123	160 114	1 091 234	9	0,0	

Catégorie de dépenses	1 ^{er} juillet 2006- 26 mars 2007			Ensemble de l'exercice				Raisons des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses effectives (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues 27 mars -30 juin 2007 (4)	Total des dépenses effectives et prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé au 30 juin 2007 (estimation) (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage (7) = (6)/(5)	
Recettes provenant des contributions du personnel	18 760	9 662	9 099	8 990	18 652	108	0,6	
Montant net	1 072 483	921 459	151 024	151 123	1 072 582	(99)	(0,0)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 005	-	3 005	3 005	3 005	-	-	
Total	1 094 248	931 120	163 128	163 119	1 094 239	9	0	

Annexe II

**Projet de budget de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies en République démocratique du Congo
pour l'exercice 2007/08 : modifications du tableau d'effectifs**

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	-1	P-3	Transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national du poste P-3 du responsable des projets à effet rapide
	+1	AN	
	0		
Chefs des bureaux de liaison et des bureaux locaux	-1	D-2	Classement à D-1 du poste du chef du bureau de Bunia
	+1	D-1	
	0		
Composante 3 : société civile et droits de l'homme			
Groupe du VIH/sida	+4	AN	Formateurs-conseillers en matière de VIH/sida qui seraient affectés au quartier général à Kinshasa, et à Goma, Bunia et Bukavu
Composante 3 : appui			
Section de la sécurité et de la sûreté	+1	SM	Chef des services de lutte contre l'incendie à Kisangani
	+1	AN	Agent de sécurité pour le bureau de Mahagi (région de Kinshasa)
	+30	GSN	19 gardes, neuf gardes affectés à des aérodromes, un assistant à la prévention des incendies et un assistant administratif
	+32		
Bureau du Directeur de l'administration	+1	P-2	Fonctionnaire d'administration attaché au Groupe de la coordination administrative
Bureau du Directeur adjoint de l'administration	+10	SM	Assistants administratifs pour les bureaux administratifs régionaux
	+1	SM	Assistant attaché au Groupe de la Commission d'enquête
	+1	GSN	Chauffeur/commis attaché au Bureau du Directeur adjoint de l'administration
	+12		
Section des ressources humaines	+1	P-4	Reclassement du poste P-3 du chef du Groupe de la formation
	-1	P-3	Poste du chef du Groupe de la formation reclassé à P-4
	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines responsable de projets spéciaux
	+1		

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des services médicaux	+1	SM	Coordonnateur des évacuations sanitaires au quartier général à Kinshasa
	+2	AN	Médecins pour l'hôpital de niveau III de Kinshasa
	+3	GSN	Un technicien de radiologie à Kinshasa, un infirmier et un ambulancier à Bandundu
	+3	VNU	Deux médecins pour Goma et Bukavu et un assistant spécialiste de l'environnement à Bukavu
+9			
Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies	+4	VNU	Deux fonctionnaires d'administration, un fonctionnaire des finances et un fonctionnaire de l'information
Groupe chargé du bien-être du personnel	+1	P-3	Chef du Groupe
	+2	VNU	Assistants
+3			
Groupe de la traduction et de l'interprétation	+1	P-2/1	Interprète/traducteur
	+1	GSN	Assistant linguistique
+2			
Section du contrôle des mouvements	+2	SM	Spécialistes des transports à Entebbe
	+5	GSN	Chauffeurs de poids lourds à Entebbe
	+1	VNU	Assistant aux transports à Entebbe
+8			
Section des transports	+1	SM	Assistant aux transports à Kinshasa
	+48	GSN	Chauffeurs/mécaniciens pour des bureaux administratifs locaux
	+5	VNU	Assistants aux transports pour des bureaux administratifs locaux
+54			
Section des transmissions et de l'informatique	+7	GSN	Six techniciens du Groupe des transmissions pour les bureaux régionaux et un technicien du Groupe d'informatique pour le bureau de liaison de Pretoria
Section des opérations aériennes	+1	P-2	Chef de la planification
	+1	SM	Spécialiste des ressources humaines
	+8	GSN	Assistants aux terminaux aériens de différentes régions
	+21	VNU	Un formateur, un planificateur de chargement, un spécialiste du budget, trois spécialistes des terminaux aériens, cinq spécialistes du respect des normes techniques et 10 planificateurs
+31			

<i>Bureau/section/groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section de la gestion du matériel	+1	SM	Superviseur des entrepôts
	+1	VNU	Spécialiste du contrôle des stocks
	+2		
Totaux par catégorie	+22		Personnel recruté sur le plan international
	+111		Personnel recruté sur le plan national
	+37		Volontaires des Nations Unies
Total général	+170		

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GSN : agent des services généraux recruté sur le plan national;
SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.